

Dominique ALEXANDRE

Notaire Associé

Société D'exercice Libéral A Responsabilité Limitée titulaire d'un Office Notarial SELARL



20160 VICO

(Corse du Sud)

Téléphone. 04 95 26 60 43

Télécopie. 04 95 26 61 40

AVIS DE CREATION

DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE VICO

Etude de Maître Dominique ALEXANDRE, Notaire à VICO (2A),

Suivant acte reçu par Maître Dominique ALEXANDRE, Notaire à VICO (2A), le 8 juin 2021, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de

Madame Marie-Madeleine CAVIGLIOLI, retraitée, épouse de Monsieur Claude DORE, demeurant à ALATA (20167) 6 avenue des pins a castagnola.
Née à AJACCIO (20000), le 6 juillet 1943.

DESIGNATION

Sur le territoire de la commune de VICO (CORSE-DU-SUD) 20160, lieudit « Malakoff ».
Une parcelle de terre avec constructions cadastrée figurant au cadastre sous les références suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface
F	457	MALAKOFF	00 ha 02 a 30 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« *Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : alexandre.vico@notaires.fr.

Pour avis
Maître Dominique ALEXANDRE
Notaire Associé.

Etude Ouverte de 9h à 12h et de 14h30 à 17h – FERMEE LE SAMEDI

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE

Depuis le 1er janvier 2015, tous les versements supérieurs à 3.000 € doivent être effectués par virement uniquement.
(art. L. 112-6 I du Code monétaire et Financier).